

Effectif du Conseil d'Administration	13
Présents	8
Représentés	4

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de SAINT-CANNAT
Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre avril à dix-sept heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-CANNAT a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, conformément à l'article R123-16 du code de l'action sociale et des familles, sous la Présidence de Monsieur Joël LEVI-VALENSI, président du CCAS.

DELIBERATION N°2026-12	OBJET DE LA DELIBERATION Budget primitif du CCAS 2026
----------------------------------	---

Etaient présents à cette assemblée : J. LEVI-VALENSI, M. GUILLET, S. ROCHEZ, A. MAGLIO, J. SIMONIN, E. TESTON, N. FRATE, A. JOAN.

Absents excusés : D. BARBIER représentée par J. SIMONIN, W. PATERNA représenté par J. LEVI-VALENSI, E. TOURAINNE représenté par S. ROCHEZ, A. DESLANDES représentée par M. GUILLET, M. ROSCH.

Secrétaire de séance : C. DONZE.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-2 et suivants et L.2121-29,

Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012, modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°2026-08 constatant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, en date du 10 avril 2026,

Vu le Compte financier unique (CFU) 2025 du CCAS adopté le 24 avril 2026 par la délibération n°2026-10,

Vu l'affectation des résultats 2025, votée le 24 avril 2026 par la délibération n°2026-11,

Le budget doit être voté en équilibre réel,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

- ADOPTE, à l'unanimité le Budget Primitif 2026 du CCAS comme suit :



	Dépenses 2026	Recettes 2026
Section de fonctionnement	46 845.23 €	46 845.23 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
TOTAL	46 845.23 €	46 845.23 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat-Cannat les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Christine DONZE



Le Président
Joël LEVI-VALENSI

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de
légalité le : 18 MAI 2026
Publié sur le site internet municipal le : 18 MAI 2026